



Réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis déposée le 3 novembre 2024

« Le Corps de police lausannois a-t-il déclaré la guerre au « dispositif addictions » de la Municipalité de Lausanne ? »

Lausanne, le 14 novembre 2024

Rappel de l'interpellation

«Le lundi 7 octobre 2024, le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand ainsi que le Corps de Police ont organisé une conférence de presse annonçant une réorganisation de la police municipale de Lausanne dans l'objectif de diminuer les infractions relevant de la consommation et du trafic de stupéfiants dans l'espace public. Deux titres de presse ont relevé que lors de cette conférence de presse le commandant de police Olivier Botteron avait accusé l'Espace de consommation de la Riponne d'être responsable d'une aggravation du deal de rue en ville de Lausanne, sans qu'il ne soit aucunement contredit par le Municipal en charge de la Direction économie et sécurité .

Si elles sont véridiques, de telles déclarations sont extrêmement problématiques que ce soit sur le fond ou sur la forme. Sur la forme tout d'abord, cette attaque en règle contre une structure établie par la Municipalité, précisément pour réduire les risques liés à la consommation de drogues dans l'espace public, constitue une grave rupture du principe de collégialité. Le conseil de Fondation d'ABS qui gère l'ECS a dû intervenir dans la presse pour démentir les propos du commandant de police, rappelant que la réalité des chiffres le contredisait. En effet, depuis son ouverture plus de 20'000 actes de consommation de drogues et 5700 échanges de matériel ont eu lieu dans l'ECS et se seraient produits dans la rue en son absence. Il n'y a l'heure actuelle aucune preuve d'un lien quelconque entre l'ECS de la Riponne et l'augmentation du phénomène de consommation de drogues en pleine rue qui est constaté à Lausanne, tout comme dans d'autres grandes villes romandes comme Yverdon-les-Bains et Vevey, ainsi qu'en Suisse allemande et en Europe. Pour des raisons que nous ignorons et que les signataires de cette interpellation regrettent, la Municipalité n'a jusqu'ici pas jugé bon de publier une communication officielle visant à rétablir les faits. Cette situation est particulièrement dommageable pour la réputation de l'ECS de la Riponne, tout comme pour le dispositif « addictions » de la Municipalité, car sans démenti formel, la population a toutes les raisons de croire les déclarations erronées du commandant de la police municipale.

Sur le fond également, la politique dévoilée lors de cette conférence semble également pour le moins questionnable, puisqu'elle consiste à concentrer des ressources dans un dispositif policier qui a jusqu'ici eu fort peu de résultats probants pour limiter la consommation de drogues à Lausanne et ce au détriment des piliers de réductions de risques et de prévention qui manquent cruellement de ressources à Lausanne. La Division police-secours va ainsi être fusionnée avec la Division proximité, partenariats et multiculturalité, créant une nouvelle division comportant 186 ept. Cette réorganisation permet de tripler le nombre de policiers engagés dans les patrouilles pédestres. Le but de cette nouvelle doctrine de police est résumée ainsi par son commandant : « Nous savons que là où il y a des agents visibles,



il n'y a pas d'infractions » ou encore « Ce n'est pas en arrêtant les gens ou en étant davantage présent dans les zones précitées qu'on va réduire la consommation de drogue [...]. En revanche [...] la personne qui se drogue ne doit pas le faire aux yeux de tout le monde ».

Les propos du commandant de la police ont au moins le mérite d'être clair : l'objectif principal de ce renforcement du dispositif de police dans les rues lausannoises a pour objectif de traquer les consommateurs de drogue et de limiter leur visibilité dans l'espace public. Ce qui est présenté comme quelque chose de nouveau fait fi du fait que les patrouilles de police ont déjà été renforcées par deux fois dans un passé récent. Le 5 juin 2018, la Municipalité annonçait en effet la mise sur pied d'une présence policière permanente constituée de 20 ept entre 8 heures et 22 heures sur six points d'attention du centre-ville. Puis, en août 2023, la Municipalité annonçait le déploiement d'un nouveau dispositif policier, une task force dotée cette fois 42 agent·e·s. Or, cette multiplication du nombre de policiers dans les rues n'a jusqu'ici pas eu les effets escomptés sur la visibilité de la problématique de la drogue - comme la reconnu publiquement la Municipalité - et encore moins sur les volumes de drogue consommés à Lausanne, comme le rapporte le dispositif de monitoring des drogues dans les eaux usées.

L'accroissement des effectifs de police ne peut avoir pour effet que de déplacer temporairement les consommateurs vers des zones moins visibles de l'espace public voire dans la sphère privée. Cette invisibilisation de la consommation de drogues accroît les risques liés à la consommation de stupéfiants et menace d'empirer la situation socio-sanitaire des personnes en situation d'addiction, comme le souligne un éditorial récent paru sur le site internet du GREA. La raison en est simple : la présence accrue de la consommation de drogues dans l'espace public n'est pas la cause, mais bien le symptôme d'un problème plus large causé par l'augmentation de la précarité ainsi que par l'accessibilité accrue de drogues aux impacts importants sur la santé comme le crack. En outre, on peut également douter du fait que le personnel de Police secours habituelle affecté à des missions urgentes et prioritaires soit adéquatement préparé ou formé à s'occuper soudainement de personnes en situation d'addiction.

Comme le relevait déjà un rapport commandé par la Municipalité à l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ainsi qu'à Addiction Suisse en 2019, le risque existe que les ressources massives qu'investit la police dans ce dispositif de répression de la consommation péjorent les autres missions de la police ou conduisent à des sous-investissements menant in fine à une résurgence de problèmes de criminalité que l'on croyait sous contrôle. Cette concentration des ressources dans ce nouveau dispositif policier également un risque pour les autres piliers de la politique de la drogue. Ainsi, alors que les effectifs de police affecté à la problématique des addictions est passé de 20 ept à 186 ept entre 2018 et aujourd'hui, les ressources manquent cruellement pour accroître les horaires d'ouverture de l'ECS ainsi que pour renforcer les équipes d'animation et d'encadrement socio-sanitaires permettant de réduire les dérangements provoqués par la consommation de drogues dans les rues de Lausanne. Si la répression fait partie intégrante d'une réponse cohérente et globale à la problématique de la drogue, les signataires s'interrogent sur la priorité accordée à la répression et au déséquilibre de ressources avec les autres piliers de la politique de la drogue. En effet, dans le contexte actuel, les experts en addiction appellent justement les pouvoirs publics à moins focaliser sur l'acte de consommation ou la présence de dealer, mais à lutter davantage contre la précarité et en faveur de l'inclusion des personnes en situation d'addiction, notamment en renforçant l'accompagnement et l'encadrement des personnes vulnérables, en étendant les plages horaires et l'offre en soins ou encore en mettant sur place des essais contrôlés de distribution de cocaïne. A ce titre, la nouvelle doctrine de

la police de Lausanne, telle que dévoilée par la conférence du lundi 7 octobre 2024, semble bel et bien constituer un obstacle supplémentaire à l'établissement d'un dispositif cohérent et efficace de lutte contre les addictions à Lausanne ».

Préambule

La Municipalité suit attentivement l'évolution de la situation dans l'espace public, notamment en ce qui concerne les problématiques liées au deal et la consommation de drogues. Les efforts entrepris jusqu'ici ont permis de déstabiliser une partie des actrices et acteurs de ce marché, mais la Municipalité observe que les désagréments restent importants. Elle entend continuer de lutter contre ces phénomènes au quotidien, c'est pourquoi elle a ordonné au Corps de police (CP) la mise en œuvre d'un renforcement des moyens engagés dans la lutte contre ce phénomène.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la position de la Municipalité face aux déclarations du commandant de police quant au fait que l'ECS de la Riponne serait la cause d'une aggravation de la problématique de la drogue à Lausanne ?

La Municipalité tient à rappeler que l'augmentation de la consommation et du deal de rue que nous constatons à Lausanne est un phénomène présent dans de nombreuses villes en Suisse romande et alémanique, comme ailleurs en Europe. Comme les Municipalités de Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains l'ont rappelé récemment, cette situation demande une action résolue et coordonnée du canton et des communes, impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et de la santé, pour mettre la lutte contre le deal et la consommation de produits stupéfiants dans la rue, ainsi que la prise en charge des personnes toxicodépendantes, au cœur des priorités cantonales. A ce titre, des discussions sont en cours avec les autorités cantonales.

Comme nous l'avons régulièrement indiqué, la réponse doit s'articuler autour des quatre piliers de la politique fédérale en matière de drogue.

Dans ce contexte, la Municipalité a mis en place un ensemble de mesures: création d'une équipe sociale de rue de la Ville, renforcement des programmes de « petits jobs » et enfin ouverture d'une antenne de l'Espace de consommation sécurisé, le 27 mai 2024. Ces mesures socio-sanitaires s'articulent avec des mesures sécuritaires. Le renforcement de la présence policière en rue a été initié en 2023 et s'est encore accru en octobre 2024, suite une réorganisation au sein du CP. La Municipalité insiste sur le fait que ces mesures s'inscrivent dans la durée et ne doivent pas être vues isolées les unes des autres.

Pour répondre plus directement à la question de l'interpellateur, il convient de rappeler que Lausanne s'est trouvée confrontée ce printemps à plusieurs phénomènes conjoints :

- une consommation de crack importante qui induit des conséquences importantes en termes de santé publique et de comportement des personnes consommatrices ;
- le retour des beaux jours, qui implique toujours une augmentation des personnes consommatrices dans la rue ;

- l'ouverture de l'antenne de l'ECS, dans un contexte où Lausanne demeure la seule Ville du canton à disposer de tels lieux et qu'il n'en existe aucun en Valais, dans le canton de Neuchâtel ou encore en France voisine.

Il est donc indéniable, même s'il est impossible de disposer de statistiques précises, que ces différents éléments ont augmenté la présence de personnes consommatrices sur Lausanne. Les chiffres, très positifs en termes de réduction des risques, de fréquentation de l'antenne de l'ECS tendent d'ailleurs à confirmer cette réalité. Sur une période de six mois d'exploitation, on constate en effet qu'environ 260 actes de consommation y sont effectués en moyenne par jour, dans des conditions d'hygiène et de sécurité, encadrées par une équipe de professionnelles et professionnels. Si la présence de personnes consommatrices a donc augmenté, en particulier aux abords de la Place de la Riponne, le nombre d'actes de consommation importants effectués au sein de l'antenne de l'ECS a diminué d'autant les actes de consommation en rue. Il faut également relever que l'antenne permet d'atteindre de nouvelles personnes, malades, dont une majorité de Lausannoises et Lausannois qui ne fréquentaient pas ou peu les structures à bas seuil de réduction des risques. Parmi elles, on relèvera une augmentation des femmes consommatrices (environ 24% des consommations à l'antenne contre 16 % au Vallon).

Le renforcement du dispositif sécuritaire, qui s'appuie largement sur une présence policière visant à une prévention de la commission d'infractions et au respect du règlement de police, est entièrement opérationnel depuis le début du mois d'octobre. Ce dispositif donne aussi des résultats positifs et a permis de considérablement améliorer la situation sur le domaine public, en particulier dans le quartier de la Riponne.

La Municipalité de Lausanne demeure donc convaincue que la lutte contre le deal de rue et la prise en charge des personnes consommatrices doit s'articuler sur un dispositif qui combine une meilleure prise en charge socio-sanitaire et un dispositif sécuritaire efficace qui ne tolère pas la consommation en rue. C'est sur ces principes qu'elle entend continuer à s'appuyer pour les futures adaptations que connaîtra le dispositif en place (relocalisation du string, horaires de l'antenne de l'ECS, dispositif policier, etc.) dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Question 2 : Dans le cas où la Municipalité tiendrait pour inexacte ou erronées les affirmations du commandant de police, qu'entend-elle faire pour rétablir les faits et restaurer la confiance de la population quant à l'utilité et l'efficacité de l'ECS ?

Comme indiqué dans la réponse précédente, les mesures prises par la Ville forment un ensemble coordonné et s'inscrivent dans la durée.

En ce qui concerne plus précisément l'antenne de l'ECS, elle complète l'ECS ouvert en 2018 au Vallon. C'est un dispositif qui n'est pas nouveau à Lausanne et existe également dans d'autres villes suisses. L'apport de ces dispositifs en matière de réduction des risques a été démontré par des études et évaluations scientifiques indépendantes.

L'antenne est un projet pilote qui fait l'objet d'une évaluation par Unisanté. Elle vous sera présentée après une année de fonctionnement. Cependant, les adaptations sont apportées de manière au fil du projet afin de renforcer l'impact de l'ensemble des mesures en faveur de l'ensemble des populations concernées (personnes consommatrices, voisinages, commerces, usagers et usagères de la place, etc.).

Question 3 : Face aux plaintes du voisinage, qu'entend faire la Municipalité pour réduire les désagréments liés à la consommation de rue se produisant notamment lors des heures de fermeture de l'ECS dans le quartier jouxtant la rue des deux marchés, au-delà de ce nouveau déploiement policier ?

La Municipalité a procédé à un renfort des agents d'accueil et de sécurité. Ces collaborateurs, rattachés au Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie ont, depuis 2018, une mission hybride entre l'accueil de la population toxicomane dans l'espace de consommation sécurisé et la sécurité en premier échelon. Le renfort permet de renforcer leur présence dans les abords immédiats de l'antenne de l'ECS à la Riponne, afin de désamorcer les situations potentiellement conflictuelles et d'accentuer la surveillance. Leurs compétences ne sont pas étendues, mais la collaboration avec la police est renforcée afin de garantir la fluidité des interventions.

Par ailleurs, nous étudions la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture de l'antenne de 7h-22h du lundi au dimanche. Une demande de financement complémentaire a été faite dans ce but au Canton. Une discussion devra aussi avoir lieu dans ce cadre sur l'instauration de conditions d'accès, à l'instar de la situation qui prévaut dans tous les ECS du pays, à l'exception de Genève et Lausanne.

En parallèle, comme évoqué en réponse à votre première question, les services de la Ville travaillent, avec l'aide de nos partenaires, à l'amélioration de la situation aux abords de l'antenne de l'ECS. Les réflexions sont en cours pour la mise en œuvre d'aménagements extérieurs, dont certains avec un accompagnement. Ces adaptations doivent permettre une meilleure cohabitation avec le voisinage.

Question 4 : La Municipalité peut-elle chiffrer le budget annuel correspondant à l'engagement de 186 ept du Corps de police désormais affecté à diminuer les infractions liées à la consommation ou au trafic de drogue ? Par comparaison, peut-elle également chiffrer le budget annuel de son dispositif « addictions » géré par le SIS ?

Il n'existe pas de budget spécifique en lien avec la lutte contre les infractions liées à la consommation ou au trafic de drogue. Les 186 ept représentent au prorata des frais totaux du CP et de ses 500 policières et policiers un montant d'environ 21.3 millions de francs (y compris le matériel et les infrastructures). Toutefois, il est nécessaire de considérer que ce personnel travaille en tournus, dans les activités de présence proactive, et visible en rue. Cette présence contribue ainsi à la sécurité publique dans son ensemble et pas uniquement aux problématiques concernant le deal et la consommation de produits psychoactifs en rue. Les policières et policiers sont engageable en tout temps sur l'entier des crimes et délits commis dans l'espace public, mais également dans les habitations et commerces.

A côté du déploiement du CP, les mesures socio-sanitaires mises en place se déploient sur plusieurs axes :

- l'antenne à la Riponne qui compte 9.2 ept ;
- une équipe sociale de rue de la Ville (2.4 ept) dont le travail s'articule en coordination avec d'autres partenaires présents sur le terrain (Relaid's, la Fondation ABS, EMUS, etc.) ;
- le renforcement des petits jobs proposés par l'association SYSTMD et la Fondation Mère Sofia (prestation Macadam).



Question 5 : La Municipalité peut-elle nous informer des activités engagées et des ressources financières investies dans les piliers « prévention » et « thérapie » de sa politique de lutte contre les drogues ?

La prévention et la prise en charge thérapeutique en matière d'addiction sont de compétences cantonales. Cependant, la cellule de coordination mise en place en juillet 2023 et qui réunit depuis lors chaque semaine un grand nombre d'actrices et d'acteurs, dont l'office du médecin cantonal et le service de médecine des addictions du CHUV, a permis de coordonner et faciliter la prise en charge médicale de personnes présentant des comportements et états de santé particulièrement inquiétants et à risque.

Question 6 : La Municipalité considère-t-elle que les effectifs de police secours sont formés adéquatement pour effectuer du travail de proximité auprès notamment de personnes toxicomanes et quelles formations supplémentaires seront-elles nécessaires le cas échéant ?

Le CP dispose des formations nécessaires pour conduire son action de proximité auprès des personnes toxicodépendante. Rappelons que, bien que le travail de proximité de la police vise à la résolution de problème, il n'est pas question de modifier les missions légales de la police, à savoir : protéger les personnes et les biens ; veiller à l'exécution des lois et des règlements communaux, ainsi que prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Dès lors, la formation des agentes et agents du CP est considérée comme en pleine adéquation avec l'exécution des missions qui leur sont confiées.

Question 7 : La Municipalité a-t-elle réfléchi aux impacts potentiels d'une multiplication du nombre de patrouilles policières sur le phénomène du profilage racial. Quelles mesures envisage-t-elle de prendre pour réduire les risques pour les minorités ethniques le cas échéant ?

Le profilage racial n'est pas tolérable et ce quel que soit le nombre de policières et policiers en rue, ou le nombre d'interventions conduites par les forces de l'ordre. La Municipalité accorde toute sa confiance au CP pour l'application des bonnes pratiques en la matière.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Johann Dupuis.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 novembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter